

CHARTE ACHATS RESPONSABLES B & CAPITAL

1 - PRÉAMBULE

La présente charte achats responsables¹ de B & Capital (ci-après la « Charte ») a pour but d'associer ses fournisseurs, sous-traitants et prestataires de services (ci-après « les Fournisseurs ») à la mise en œuvre de sa démarche ESG en tant que société de gestion de capital investissement. Les principaux enjeux de cette démarche sont présentés dans sa charte ESG mise en ligne sur son site internet (www.b-and-capital.com).

Elle a pour objet d'informer les Fournisseurs des engagements pris par B & Capital à leurs égards en matière d'achats responsables, et réciproquement des attentes de B & Capital concernant l'adhésion à sa démarche d'acheteur responsable.

La capacité des Fournisseurs à s'engager et à traduire ces engagements au travers de pratiques adaptées fait partie des critères d'évaluation retenus par B & Capital tout au long de la relation avec ses Fournisseurs.

B & Capital s'engage à communiquer en interne et en externe sa Charte et ses engagements en matière d'Achats responsables.

2 - ENGAGEMENTS DE B & CAPITAL VIS-A-VIS DE SES FOURNISSEURS

Equité, Ethique et Transparence

B & Capital s'engage à :

- respecter un processus de sélection équitable en fonction de critères prédéfinis, incluant notamment l'impact environnemental et social des produits et services proposés ;
- lutter contre la corruption et éviter les situations pouvant présenter un conflit d'intérêts ;
- assurer la transparence et le respect des règles relatives aux procédures de sélection.

Relation de confiance

B & Capital s'engage collaborer avec les Fournisseurs afin d'améliorer en continu leur performance sociale et environnementale.

¹ Un achat responsable est un achat dont les impacts environnementaux, sociaux et économiques sont les plus positifs possible sur toute la durée du cycle de vie et qui aspire à réduire le plus possible les impacts négatifs. Source : ISO 20 400.

Dépendance réciproque

B & Capital s'engage à être attentif au risque de dépendance réciproque avec ses Fournisseurs et mettre en place des mesures de contrôle pour détecter, suivre et minimiser ce risque.

Respect des délais de paiement

B & Capital s'engage à payer ses Fournisseurs conformément à la loi en vigueur dans leurs pays d'activité.

Confidentialité et droit de propriété intellectuelle

B & Capital s'engage à établir avec ses Fournisseurs une relation de confiance durable en respectant la stricte confidentialité des informations non publiques ainsi que les droits de propriété intellectuelle de ses Fournisseurs, dans le respect des lois applicables.

Recours à la médiation

B & Capital s'engage à proposer aux Fournisseurs le recours à la médiation pour faciliter le règlement à l'amiable des éventuels litiges intervenant lors de l'exécution du contrat.

3 - ENGAGEMENTS DES FOURNISSEURS

Environnement

B & Capital attend des Fournisseurs qu'ils s'engagent à :

- respecter les lois et réglementations environnementales en vigueur dans leurs d'activité ;
- maîtriser et/ou minimiser leurs impacts sur l'environnement, notamment en matière de consommations d'énergies et de ressources naturelles , émissions de gaz à effet de serre, de pollution (de l'air, de l'eau de des sols) et de production de déchets ;
- développer des technologies respectueuses de l'environnement, limitant l'impact environnemental des produits ou services sur l'ensemble de leur cycle de vie.

Droits de l'Homme et droit du travail

B & Capital attend de ses Fournisseurs qu'ils appliquent les Principes Directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et qu'ils respectent les 8 Conventions fondamentales de l'OIT (Organisation internationale du travail). Cela concerne notamment :

- l'interdiction du travail forcé ou obligatoire et des mauvais traitements, incluant l'interdiction de toute pratique d'esclavage moderne et traite d'êtres humains ;
- l'élimination du travail des enfants ;
- l'absence de discrimination fondée sur la couleur, le sexe, l'âge, la langue, la religion, l'orientation ou l'identité sexuelle, l'origine nationale ou sociale, l'opinion, ou le handicap ;
- le respect de la santé et de la sécurité en garantissant des conditions et un environnement de travail sains, sûrs et dignes, dans le respect des lois, règlements et normes applicables en matière de santé et sécurité dans leur secteur et pays d'activité ;

- l'attribution d'un salaire et d'un temps de travail décent avec un salaire minimum satisfaisant les besoins fondamentaux, et respectant les réglementations applicables aux heures de travail et de temps de repos ;
- le respect de la liberté d'expression, de la liberté syndicale et du droit de négociation collective.

Ethique des affaires

B & Capital attend de ses Fournisseurs qu'ils respectent les lois et réglementations relatives au principe de loyauté des affaires en vigueur dans leurs pays d'activité. Celui-ci couvre notamment :

- la lutte contre toute forme de corruption, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin ;
- la lutte contre la fraude et toute activité dont le but est d'induire en erreur des autorités publiques ou fiscales ou des tiers ;
- la prévention du blanchiment d'argent ;
- la prévention des conflits d'intérêts ;
- l'interdiction de toute pratique anticoncurrentielle : ententes illicites, abus de position dominante ;
- le respect des règles applicables en matière de confidentialité des informations non publiques communiquées par B & Capital et de droits de la propriété intellectuelle.

Relation avec les Fournisseurs

B & Capital attend de ses Fournisseurs qu'ils s'engagent à :

- promouvoir et faire appliquer les principes de la Charte auprès de leurs fournisseurs, sous-traitants et prestataires de services ;
- mettre en place un processus de suivi leur permettant de prévenir et de gérer tout risque ayant un impact environnemental et/ou social tout au long de leur chaîne d'approvisionnement ;
- mettre fin aux relations avec tout fournisseur qui ne se conforme pas à la Charte
- informer B & Capital de tout incident engendrant une rupture de principes de cette Charte, ou pouvant en engendrer une rupture.

Démarche de progrès

B & Capital attend de ses Fournisseurs qu'ils s'engagent à mettre en place des plans de progrès au regard de leurs pratiques sociales et environnementales, et les lui communiquent.

Suivi de l'application de la Charte

B & Capital attend des Fournisseurs qu'ils s'engagent à fournir les pièces justificatives à l'application des principes énoncés ci-dessus et à recevoir des auditeurs (internes ou externes) mandatés par B & Capital pour vérifier l'application de la Charte.

Dans le cas de non-respect de cette Charte, les Fournisseurs pourront être amenés à préparer, documenter et mettre en œuvre un plan de mesures correctives afin d'améliorer la situation et de se mettre en conformité.